

Commune de Chérac
Liste des délibérations prises au Conseil Municipal du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de CHERAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, Maire, pour examiner les délibérations indiquées ci-dessous.

Présents :

Monsieur Éric GADONNAUD, Madame Julia DEFAYE, Monsieur Daniel MANDIN, Madame Sandie SALOMON, Monsieur Florian MARCHAIS, Madame Julie KEFI, Monsieur Arnaud GALLIARD, Madame Christine DROUNAU, Monsieur Florian MARET, Madame Emilie VALENTIN, Madame Céline BOSSIS, Monsieur Michel GENTY, Madame Isabelle BOTTEREAU, Madame Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU.

Monsieur Patrick CHEVALIER est arrivé à 18 heures 50 minutes et a pris part aux décisions à partir de la question n° 4.

Absents et excusés :

Procurations :

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel MANDIN

Installation du conseil municipal :

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

N° 20260320-01 : Election du Maire :

L'élection du maire est ouverte sous la présidence de Monsieur Michel GENTY. Le conseil désigne Madame Céline BOSSIS et Madame Christine DROUNAU en qualité d'assesseurs.

Ont obtenu :

- Madame Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU : 13 voix
- Monsieur Daniel MANDIN : 1 voix

Madame Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire et a été immédiatement installée.

N° 20260320-02 : Détermination du nombre d'adjoints :

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer trois postes d'adjoints au Maire.

N° 20260320-03 : Election des adjoints :

Les adjoints sont élus au scrutin de liste, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Après un appel à candidature, une seule liste a été déposée.

La liste conduite par Monsieur Éric GADONNAUD ayant obtenue la majorité absolue, sont proclamés élus et installés en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

- Monsieur Éric GADONNAUD : 1^{er} adjoint au maire
- Madame Julia DEFAYE : 2^{ème} adjointe au maire
- Monsieur Daniel MANDIN : 3^{ème} adjoint au maire

Madame le Maire donne lecture et remet la charte de l'élu à chaque conseiller municipal.

N° 20260320-04 : Indemnités de fonction des élus :

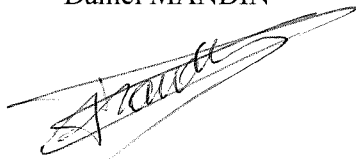
Le conseil municipal décide à l'unanimité, de fixer les indemnités de ses membres au taux suivants :

- Maire : 45,00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 1^{er} adjoint : 21,38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2^{ème} adjoint : 17,02 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 3^{ème} adjoint : 14,60 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

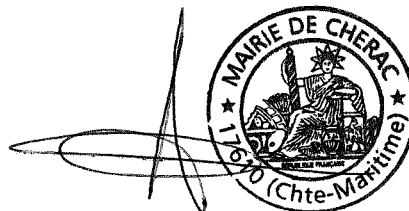
N° 20260320-05 : Renouvellement de la convention d'occupation précaire d'un logement au 11 B Route du Cormier :

Le conseil, à l'unanimité, décide de relouer le logement sis 11 B Route du Cormier à la locataire actuel et fixe le montant du loyer.

Le secrétaire de séance,
Daniel MANDIN



Madame le Maire,
Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU



Affiché le 26 MARS 2026

Mise en ligne le 26 MARS 2026